

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR

N°98 JUIN 2018



CAHIER D'ACTEUR



un syndicat
au service
des territoires

Certifié ISO 50001
Management de l'énergie

UN SYNDICAT DÉPARTEMENTAL POUR UNE COHÉRENCE LOCALE, ENTRE URBAIN ET RURAL

Comment un syndicat d'électrification, qui réunit 253 communes, est devenu un centre de gravité de la transition énergétique de son département ? Morbihan Énergies ne fait pas qu'entretenir et développer 22 000 kilomètres de lignes, il a créé 200 bornes de recharge électrique, une station d'avitaillement en GNV pour camions. Il a sa propre station hydrogène. Il montre la voie dans l'autoconsommation et la mobilité. Ses propres locaux sont un modèle de partage de la production d'électricité avec son environnement. Ses compétences en matière numérique sont affirmées. Et les projets pour aller vers plus d'énergie renouvelable dans le Morbihan ne manquent pas. À condition que quelques freins se desserrent...

Contact

Morbihan énergies
27 rue de Luscanen
CS 32610 - 56010 VANNES CEDEX
Tél : +33 2 97 62 07 50
contact@sdem.fr
morbihan-energies.fr

L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE POUR UNE CULTURE OPÉRATIONNELLE DES ÉNERGIES

Pas une ne manque à l'appel, de Sainte-Brigitte, la plus petite (180 habitants), à la plus grande, Lorient, en passant par Vannes (chef-lieu). Qu'elles aient une vocation agricole ou qu'elles soient touristiques, **toutes les communes du Morbihan sont membres de Morbihan Énergies**, nom de l'ancien Syndicat Départemental d'Électricité, créé en 1965, aujourd'hui fer de lance de la transition énergétique sur son territoire, et à ce titre, très désireux de faire entendre ses propositions fondées sur son expérience.

Le chef de file de la politique de l'énergie, c'est la Région. Morbihan Énergies fait la démonstration que **le département est le bon échelon d'une déclinaison opérationnelle de cette politique**. Non seulement les 253 communes en font partie, mais aussi les 11 communautés de communes et les 3 communautés d'agglomération de Lorient, Redon et Vannes, qui se retrouvent au sein de la commission consultative et de ses 5 groupes de travail : maîtrise de l'énergie, flexibilité, mobilité, production d'EnR, Data. Quand ces collectivités planchent sur leur planification urbaine, la question de l'énergie a ainsi toutes les chances d'être associée aux projets, de même que **les évolutions sociétales découlant du numérique**.

Morbihan Énergies, **propriétaire du réseau électrique BT et HTA**, a ainsi progressivement changé d'ère en matière énergétique. Après s'être occupé d'électrifier les campagnes, l'ancien syndicat s'est efforcé de consolider et de développer le réseau basse et moyenne tension : « 22 000 kilomètres de lignes, 13 000 postes transformateurs, 40 millions de budget pour l'électricité, 10 millions pour l'éclairage public » détaille son Président, Jo Brohan, Maire de la commune de Muzillac.

AGIR POUR MONTRER, DÉMONTRER ET PERSUADER

Depuis 2013, Morbihan Énergies est installé dans des locaux « smart grid » partagés avec Eau du Morbihan (Syndicat Départemental de l'Eau) et l'Association des Maires du Morbihan. Le bâtiment est plus que positif en énergie (label PassivHaus), puisqu'il fournit, en aval d'un poste, locaux sportifs et résidences voisines.

850 m² de panneaux photovoltaïques, deux mini-éoliennes, plus la charge résiduelle des véhicules (V2G), assurent la production électrique dont le surplus est stocké en batteries Lithium ion ou en hydrogène. Le site est aussi équipé d'une station hydrogène à électrolyse alimentée par ces panneaux et destinée à recharger un véhicule 100 % EnR.

L'hydrogène est au cœur de 2 projets : l'un industriel, l'autre maritime. Morbihan Énergies va installer à Vannes dans les 18 mois une station d'avitaillement d'hydrogène ouverte au public. Une candidature est en cours au titre d'Interreg pour créer dans un premier temps une autre station hydrogène sur la gare maritime de Vannes à usage des navires de transport de passagers dans le Golfe.

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan est aussi sur le front du GNV et du biométhane. Au-delà des méthaneurs et du «rebours», une station pour poids lourds a été mise en service à Vannes et deux autres sont en projet à proximité de Lorient et de Pontivy.

En matière d'écomobilité, Morbihan Énergies a maillé le département de 200 bornes de recharge électrique. Ses agents montrent l'exemple en se déplaçant en voiture électrique.

En matière d'expérimentations récentes, une opération d'autoconsommation collective est opérationnelle à Pénestin. Baptisée Partagelec, elle permet à un ensemble d'habitants et d'artisans d'être alimentés au plus près.

Une SEM a été créée en février 2017 au sein de Morbihan Énergies pour faciliter le montage de ces dossiers à la frontière du public et du privé.



Une exposition itinérante dans le département participe aujourd'hui à la sensibilisation de tous les publics à la transition.

21 PROPOSITIONS POUR FACILITER, ACCÉLÉRER ET RÉUSSIR

Persuadé que les équilibres économiques se trouvent dans les habitudes culturelles et qu'en ce sens il importe avant tout de faire jouer la complémentarité entre l'urbain et le rural, Morbihan Énergies s'est donné pour objectif de réussir à faire de son département un des leaders en matière de transition énergétique. Le passage par le numérique s'est forcément imposé dans cette ambition qui ne peut que réunir l'ensemble des acteurs locaux, universitaires, entreprises, citoyens...

Les premiers retours d'expérience ont montré à quel point le dynamisme et l'agilité sont nécessaires à l'innovation et qu'une gouvernance simple et directe est indispensable à la mise en œuvre concrète et rapide d'actions nouvelles. Actions dont les volets sociétal et ingénierie financière sont encore à inventer.

Cependant, malgré le droit à l'expérimentation, une technologie en avance et un contexte favorable, les freins existent bel et bien.

Ainsi en est-il :

1. Des propositions issues d'expérimentation territoriale. Pourquoi ne pas faciliter la participation des collectivités à la création d'un « bac à sable » réglementaire ?
2. Des délais de procédures réglementaires. Pourquoi ne pas les simplifier et les raccourcir par exemple en révisant à

la hausse le **seuil de soumission à la réglementation ICPE** ?

3. Du développement du carburant hydrogène en particulier pour les navires. Pourquoi tant de temps pour mettre en place une **réglementation déjà existante dans les pays du Nord de l'Europe** ?

4. Des colonnes montantes dans les immeubles. Pourquoi ne pas faciliter **l'autoconsommation collective en réseau intérieur** dans le cas de bâtiments avec plusieurs locataires ?

5. Pourquoi ne pas permettre ou favoriser des **plateformes de compensation des Gaz à effet de serre (GES) par territoire** ?

6. De l'affectation des revenus de la fiscalité carbone. Pourquoi ne pas, en toute transparence, faciliter le développement des **projets EnR intégrant des usages compensateurs en leur affectant territorialement cette manne financière** ?

7. De la loi littoral. Pourquoi ne pas autoriser comme pour les éoliennes la pose de panneaux photovoltaïques dans les **anciennes carrières ou sur les anciennes décharges** ?

8. Des garanties pour les modèles économiques des projets. Pourquoi en électricité, à l'instar des tarifs d'obligation d'achat, ne pas fixer **dès l'engagement, les modalités de calcul d'accès au réseau sur la durée de vie de projet** ?

9. Du financement participatif. Pourquoi ne pas simplifier les règles et **ne pas inciter à l'usage des fonds ou des plateformes de coopération volontaire des GES** ?

10. Des abonnements compteur des installations de recharge pour véhicule électrique (IRVE). Pourquoi ne pas pouvoir disposer d'un **abonnement minoré ou mutualisé** (regroupement de points de livraison (PDL) en BT) pendant par exemple 5 ans pour faciliter leur développement et donc la montée en puissance des véhicules électriques ?

11. De la **modélisation du réseau électrique national**. Pourquoi ne pas disposer à une échelle autorité concédante et exploitant en 2018 d'un **VÉRITABLE modèle numérique à disposition de l'ensemble des acteurs** ? Qu'il puisse s'appliquer sur l'ensemble du réseau et permettre de répondre au mieux aux besoins de renforcement, aux demandes de raccordement de production EnR. Qu'il donne la possibilité aux territoires d'appréhender dès la rédaction des orientations d'aménagements urbains (**SCOT,**

PLUI,...) les capacités en injection et en soutirage, des **espaces à ouvrir à l'urbanisation** et ainsi prévoir dès l'origine des orientations énergétiques à prescrire.

12. Des plateformes territoriales pour porter la transition énergétique au niveau local (échelle approximative départementale). Pourquoi ne pas clairement inciter prioritairement les collectivités rurales réunies en syndicat départemental ou communauté de communes, à mettre en œuvre **la plateforme numérique indispensable à la transition énergétique** ? Ces plateformes devront bien sûr être **compatibles** entre elles et avec les plateformes privées existantes. Il s'agit bien par-là de fonder localement le ressort nécessaire aux besoins locaux de transition.

13. De la lutte contre la précarité énergétique au moyen des objets connectés et de la modélisation des quartiers énergivores. Pourquoi ne pas faciliter **le développement des environnements de capteur** ?

14. De la gestion et du stockage de la donnée publique. Pourquoi ne pas **« décentraliser »** à des collectivités territoriales le soin de les gérer, les anonymiser et de les stocker ?

15. De l'économie des projets d'autoconsommation. Pourquoi, compte tenu des enjeux pour les flux autoproduits ou pour l'autoconsommation collective, maintenir pour eux le principe du « timbre-poste » ?

16. De l'augmentation globale de la consommation électrique. Pourquoi ne pas adapter plus finement avec les outils d'aujourd'hui, l'horojournalité aux sollicitations du réseau par territoire ?

17. De la rénovation des bâtiments. Pourquoi ne pas élargir les aides au diagnostic jusqu'à établir un véritable document



d'aide à la décision pour tous les bâtiments ? Un document estimatif **qui permet réellement de consulter** les entreprises compétentes et aux collectivités de jouer pleinement, le cas échéant, leur rôle de tiers financeur.

18. Du TURPE et de l'assurantiel. Pourquoi ne pas disposer contractuellement d'offres **fondées sur la puissance** garantie comme sur la quantité d'électricité fournie ?

Du TURPE en matière d'autoconsommation collective. Pourquoi ne pas prévoir un **TURPE minoré sur l'ensemble des flux**, sachant en particulier que l'autoconsommation permet de diminuer les pointes et donc les renforcements ?

Du TURPE et de la simplicité. Pourquoi ne pas le rendre compréhensible pour tous ? Et, en ce sens, proposer un **critère d'exemplarité locale** pour les 4 ans.

Du TURPE et du stockage. Pourquoi d'ores et déjà ne pas favoriser **la flexibilité du réseau** et notamment la résorption des pointes par la valorisation du stockage... ?

«**Pourquoi tant de TURPitudes**» ?

19. Du dimensionnement des productions d'autoconsommation collectives ou non. Pourquoi ne pas **responsabiliser** complètement le consomm'acteur ? Qu'il produise plus que le réseau ne peut en accepter ! Qu'il contracte avec le gestionnaire de réseau des possibilités de réinjection supérieures ou pas à 100 kW ! Qu'il décide d'assujettir sa production à la pointe ou pas ! Qu'il intègre ou pas le foisonnement et un système de stockage ! Il lui appartient de gérer et **d'assumer les risques** notamment financiers vis-à-vis du réseau qu'il utilise ou dans lequel il exporte.



20. De la résistance au changement. Pourquoi **la valeur de « partage »** ne prend-elle pas le pas sur la valeur « d'échange » ? « La **prosumerisation** » (CESE avis 2016) qui met en action le « client actif » qui consomme, stocke ou vend de l'électricité y compris par l'intermédiaire d'agrégateurs mais sans qu'il s'agisse d'une activité commerciale ou professionnelle principale.

21. Du «Vehicule to Grid» (V2G) au service du réseau. Pourquoi opposer le dimensionnement des réseaux aux **nouveaux usages de l'électricité associés à la mobilité** ? C'est sûrement négliger le potentiel de flexibilité que présentent ces nouveaux besoins en soutirage. **Véritables stockages déconcentrés**, ils doivent être traités comme des vecteurs économiques, facilitateurs d'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

Une réglementation donnant confiance aux citoyens est à inventer par l'expérimentation au cours des 4 prochaines années. Autoriser aujourd'hui à l'échelle nationale un mouvement brownien des initiatives locales, c'est pour nous, s'assurer demain d'une réglementation qui trouve des solutions, d'une réglementation qui pourra s'adapter à une ingénierie financière locale capable, d'une part, d'assurer l'équilibre de l'autoproduit et, d'autre part, celui du propriétaire (et de l'exploitant du réseau s'il est différent).

L'agilité et l'innovation sont de mise. Pour libérer les contraintes imposées, la responsabilité du consomm'acteur est à l'ordre du jour. Les 21 propositions ci-dessus résultent à la fois de débats organisés en Morbihan et notamment de ceux labellisés PPE mais aussi d'un retour d'expériences conduites depuis 4 ans.

Acteurs notamment des appels à projet (TIGA, Interreg Manche, Territoire hydrogène) et appels à manifestation d'intérêt (mobilité GNV intégrée, Réseaux électriques intelligents, Production stockage et gestion des énergies renouvelables) et de l'expérimentation de la certification des comptes, nous sommes prêts à saisir toute réponse positive pour agir.

Nous espérons que ces propositions participeront à l'accélération nécessaire et si prometteuse de la transition énergétique tant d'un point de vue économique, environnemental que culturel.